

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2017, le **taux de prélèvements obligatoires** des **administrations publiques (APU)** augmente à 45,3 % du **produit intérieur brut (PIB)**, en progression de 0,7 point de PIB par rapport à 2016. L'accroissement spontané des **prélèvements obligatoires** est de 4,0 %, rythme nettement supérieur à celui de la croissance du PIB en valeur. L'amélioration de la conjoncture économique a permis des encaissements particulièrement dynamiques de la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** et de l'**impôt** sur les sociétés (IS).

Par ailleurs, les mesures nouvelles contribuent à hauteur de + 3,6 milliards d'euros (Md€) à l'augmentation des prélèvements obligatoires. Il s'agit principalement de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés mise en place à la fin de l'année pour compenser la dépense induite en 2017 par l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la contribution de 3 % sur les dividendes distribués. Cette surtaxe exceptionnelle augmente temporairement les prélèvements obligatoires de 4,9 Md€ en 2017. De plus, la fiscalité écologique continue à monter en charge. Marquée en 2017 par la hausse de la composante carbone de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), elle augmente les prélèvements obligatoires de 1,8 Md€. Ces mesures sont en partie compensées par celles du Pacte de responsabilité et de solidarité. La réduction

d'**impôt sur le revenu** de 20 % en fonction du revenu fiscal de référence diminue les prélèvements obligatoires de 1,1 Md€. L'arrivée en restitution des créances de 2013 au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) les réduit de 2,3 Md€.

Par ailleurs, dans le cadre du changement de base 2014, la redevance audiovisuelle, déjà acquittée par les contribuables, est reclassée en prélèvements obligatoires sur l'ensemble de la période couverte par les comptes (pour un montant de 3,3 Md€ en 2017).

Le taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des **administrations publiques centrales** (État et **organismes divers d'administration centrale**) progresse de 0,5 point, à 14,8 points de PIB. Celui des **administrations publiques locales** augmente de 0,1 point, à 6,2 points de PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures nouvelles, notamment la hausse des taux d'imposition des impôts directs locaux, et par l'évolution spontanée. Celle-ci est principalement portée par le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux, dans un contexte de forte croissance du nombre de transactions sur le marché immobilier. Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** augmente de 0,1 point en 2017, à 24,1 points de PIB. Cette hausse résulte du dynamisme de la masse salariale qui conduit les recettes à croître plus rapidement que le PIB. ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ».

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

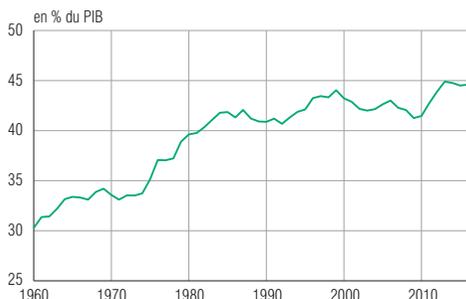
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur le revenu, organismes divers d'administration centrale (Odac), produit intérieur brut (PIB), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2019 – Rapport économique, social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 – Le déficit public passe sous le seuil de 3 % du PIB », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids des prélèvements obligatoires de 1960 à 2017



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôts.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Recettes des administrations publiques en 2017

	en milliards d'euros		
	2015	2016	2017
Ventes et autres recettes de production	88,3	88,6	89,6
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	60,0	60,3	61,2
Production pour emploi final propre	14,5	14,5	14,8
Paiements partiels des ménages	9,8	9,7	9,6
Autres subventions sur la production	4,0	4,1	4,1
Revenus de la propriété	15,4	15,0	15,3
Intérêts	2,6	2,6	2,6
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,8	12,4	12,7
Impôts et cotisations sociales	1 044,6	1 059,9	1 105,7
Impôts sur la prod. et les importations	347,5	356,0	372,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	278,4	280,0	294,5
Impôts en capital	12,3	12,4	14,2
Cotisations sociales	413,0	418,1	431,3
dont cotisations sociales imputées	42,7	42,9	43,0
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	-6,7	-6,5	-6,6
Autres transferts	20,7	21,3	22,1
Transferts courants	18,4	19,6	19,4
Transferts en capital	2,3	1,7	2,7
Total des recettes	1 169,0	1 184,8	1 232,8

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2016		2017	
	en Md€	en % du PIB	en Md€	en % du PIB
État	305,6	13,7	324,9	14,2
Impôts ¹	297,5	13,4	316,6	13,8
Cotisations sociales	8,1	0,4	8,3	0,4
Odac	13,3	0,6	14,1	0,6
Administrations publiques locales	137,8	6,2	142,7	6,2
Administrations de sécurité sociale	534,4	24,0	552,1	24,1
Impôts	171,4	7,7	175,9	7,7
Cotisations sociales ²	363,1	16,3	376,2	16,4
Institutions de l'Union européenne	3,6	0,2	4,1	0,2
Total	994,7	44,6	1 038,0	45,3

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôts et des impôts dus non recouvrables. 2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

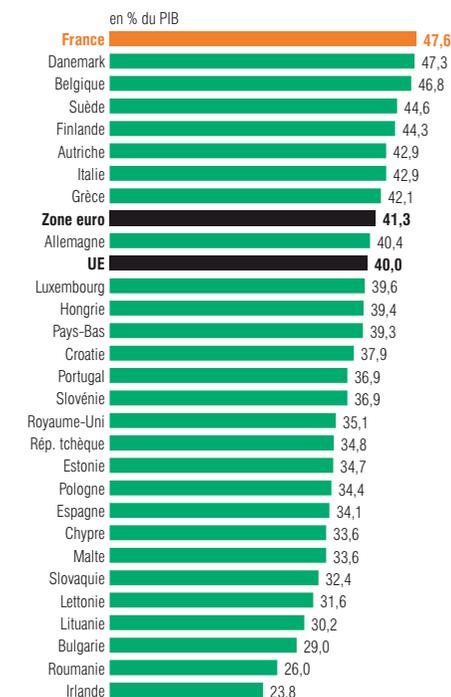
Principaux impôts par catégorie

	en milliards d'euros	
	2016	2017
Impôts sur le revenu¹	226,4	237,1
dont : contribution sociale généralisée (CSG)	96,6	99,4
impôt sur le revenu	72,9	74,0
impôts sur les sociétés (inclus impôt forfaitaire annuel)	30,4	35,5
contribution au remb. de la dette sociale	7,0	7,2
Taxes du type TVA	154,4	162,0
Impôts sur les produits	100,0	106,4
dont : TICPE ²	27,9	29,6
taxes sur les tabacs	11,9	12,3
Impôts divers sur la production	67,4	69,0
dont : cotisation foncière des entreprises	6,5	6,7
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13,5	13,5
taxe foncière	33,2	34,0
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	35,2	36,3
dont taxes sur les salaires	13,5	13,8
Autres impôts courants	27,7	28,5
dont : impôt de solidarité sur la fortune	4,8	5,1
taxe d'habitation	18,8	19,3
Impôts en capital	12,4	14,2
dont mutation à titre gratuit	12,2	14,1
Impôts de type droits de douanes	2,6	2,7

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts. 2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'UE en 2016



Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne.

Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Source : Eurostat (extraction du 27 septembre 2018).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Titre de la double-page

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions
en gras et en couleur
sont définis plus bas
ou dans la rubrique
« Définitions » en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans
la rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables gratuitement
pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet
à retrouver dans la rubrique
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse n° 102*, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides n° 8*, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,0	1,2		Transport	1 451	3,1	2,8	
Ensemble (hors tabac)	9 812	1,0	1,1		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Meubles, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
 2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
- Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

HausSES		Baisses	
	17/16		17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecines généralistes	+ 7,8	Luminières	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Esence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales